

Les droits de l'homme et violations des traités

Par **fan**, le **08/08/2008** à **03:43**

Source : Le nouvel observateur

Un immigrant illégal du Honduras exécuté au Texas

Un ressortissant du Honduras qui avait tué son ancien employeur et blessé un employé de la même société aux Etats-Unis a été exécuté mardi, en dépit des arguments présentés par son pays, selon lequel son arrestation allait à l'encontre des traités internationaux.

C'est la deuxième exécution d'un condamné à mort étranger intervenue cette semaine au Texas, un Etat où des dizaines de Mexicains attendent dans les couloirs de la mort.

"Dieu leur pardonne, et qu'il reçoive mon esprit" a déclaré le condamné Heliberto Chi avant que la sentence ne soit exécutée par une injection. La mort a été constatée peu avant minuit mardi, alors que les deux fils des victimes regardaient la scène depuis une fenêtre. Chi vivait en immigrant illégal aux Etats-Unis depuis 2001. Ses défenseurs ont souligné que le fait qu'il n'ait pas été autorisé à contacter les autorités consulaires honduriennes entre son arrestation en Californie et son exécution au Texas violerait les traités internationaux. "La question n'est pas si je suis innocent ou coupable, mais mes droits ont été violés, avait déclaré Chi dans une interview donnée l'an dernier à Associated Press." Le cas est comparable à celui de José Medellín, exécuté plus tôt dans la journée mardi dernier. AP

Par **Morsula**, le **08/08/2008** à **11:34**

Une société qui se veut le modèle de l'occident. Obama n'est pas contre le port d'une arme ou contre la peine de mort, qu'il souhaite d'ailleurs étendre aux violeurs, car le viol n'est pas reconnu comme un crime punissable de la peine capitale aux Nations-unies.

Par **Camille**, le **08/08/2008** à **11:39**

Bonjour,
[quote="fan":lhv3cgaa]Source : Le nouvel observateur

Un immigrant illégal du Honduras exécuté au Texas

[/quote:lhv3cgaa]

Juste un petit bémol... Il n'a pas été exécuté en tant qu'immigrant illégal, comme ce genre de titre le laisserait penser, mais en tant que meurtrier, quand même...

Par **Yann**, le **08/08/2008** à **11:42**

[quote="Morsula":2yjqr9zo] le viol n'est pas reconnu comme un crime punissable de la peine capitale aux Nations-unies.[/quote:2yjqr9zo]

Aux Etats-unis plutôt non?

Par **fan**, le **08/08/2008** à **22:42**

[quote="Camille":od1x8tg0]Bonjour,

[quote="fan":od1x8tg0]Source : Le nouvel observateur

Un immigrant illégal du Honduras exécuté au Texas

[/quote:od1x8tg0]

Juste un petit bémol... Il n'a pas été exécuté en tant qu'immigrant illégal, comme ce genre de titre le laisserait penser, mais en tant que meurtrier, quand même...[/quote:od1x8tg0]

:)

J'avais compris, Camille. Mais, il est vrai que le titre porte à confusion. Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **09/08/2008** à **07:21**

Bonjour,

J'avais bien compris que vous aviez compris. je voulais simplement attirer l'attention sur le titre portant à confusion, pour ne pas dire "trompeur" et probablement pas "innocent"...

Dans un pays où on associe facilement, façon réflexe de Pavlov, "immigrant clandestin" à "réfugiés sans papiers", donc "pauvres et innocents" donc "victimes qu'il faut aider au lieu de les expulser façon Sarko qui prône une politique à l'américaine", il est bien évident qu'un titre comme "un immigrant illégal du Honduras exécuté au Texas" est bien plus porteur, dans certains milieux bien pensants, que "un assassin exécuté aux USA alors qu'il n'est pas citoyen américain", titre qui n'aurait attiré l'attention que des puristes du droit international.

Cela dit, c'est vrai, ces américains sont vraiment maladroits...

La bonne solution ?

[twentieth degree mode ON]

1°) Régulariser les papiers de l'immigrant clandestin

2°) Lui accorder d'autorité la nationalité américaine

3°) L'exécuter en tant que citoyen américain

[twentieth degree mode OFF]

:roll:

Image not found or type unknown